



**Procès-verbal du Conseil Académique**  
**Réuni le mardi 15 juin**  
**Sous la présidence de M. Stéphane AZOULAY**  
**Vice-Président Formation**  
**et la coprésidence**  
**de M. Noel DIMARCQ**  
**Vice-Président Recherche**

**N°9/2021**

**ÉTAIENT CONNECTÉS :** Mme AYERBE Cécile, Mme BARBIER Claire, Mme BATAZZI Claudine, Mme BERTONE Manuela, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michaël, Mme BOISSELIER Pauline, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, M. BURGER Alain, M. CAILLER Bruno, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme COURTIN Christine, M. CRISTOFARI Gaël, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. Mme FEDELE Carine, Mme FERAUD Aurélie jusqu'à 15H00, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GUIZOUARN Hélène, Mme GWIZDEK Carole, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HAYOTTE Meggy, Mme HERITIER Camille, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire, M. MORETTI Laurent, Mme N'AIT BOUDA Faiza, M. RASSE Paul, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie, M. STEF Jimmy, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie,

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :** Mme ADAM Carine à M. THOMIN Jean-Louis, M. BLANC Frédéric à Mme N'AIT BOUDA Faiza, Mme BLAY-FORNARINO Mireille à M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme CHRISTIANS Elisabeth à M. AZOULAY Stéphane, M. DELLAMONICA Jean à Mme PLOUVIEZ Mélanie, Mme DEMARIA Samira à Mme AYERBE Cécile, M. DOUAI Ali à M. LECOUTEUX Guilhem, Mme GIBART Laetitia à M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HUEBER Anne-Odile à M. ROULEAU Matthieu, M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, M. SIIRIAINEN Fabrice à Mme COURTIN Christine, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. DIMARCQ Noël, Mme ROMERO Margarida à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, Mme WALLISER Elisabeth à Mme AYERBE Cécile, M. ZUCKER Arnaud à M. DIMARCQ Noël,

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. ALLEGRET Jean-Pierre, M. BOUISSOU Stéphane, M. BRUNY Rémy, M. BURRONI Gaël, Mme CERESO Delphine, M. COURDE Clément, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DEMESLAY Christopher, M. DIEDERICHS Thibault, Mme EL SAYED Eva, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, Mme PERALDI Marie-Agnès, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. ROSSO Thierry, M. ROUSSEAU Sylvain, M. SOFIA Pierre Niccolo, Mme TURK Pauline, M. VEZIAN Anthony, Mme WALLISER Elisabeth,

**INVITÉS CONNECTÉS :** M. CREMOUX Pascal, Mme LABRUNHIE Julie, Mme MANEAU Isabelle, Mme MARCHANDE Nadine représentant M. SAVASTA Marc, Mme PUECH-BALLESTRA Sylvie, M. RAGNI Ludovic, Mme SABOURAULT Cécile, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 14H00.

Il fait part, en préambule, de la demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour qui concernent, d'une part, l'ajout des directrices et directeurs de portail de Licence à la liste des invités permanents au CAC pour la partie institutionnelle et du changement de la direction adjointe de l'Indo-French Centre for Applied Mathematics (IFCAM / UMI 3494) pour la partie Recherche.

**La demande d'ajout de ces deux points à l'ordre du jour est approuvée avec 39 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.**

## I.- Vie Institutionnelle

### I.1.- Approbation du procès-verbal du 11 mai 2021

Aucune remarque sur ce PV n'est formulée.

**Le PV présenté est validé avec 47 voix pour et 1 abstention.**

### I.2.- Modification de la liste des invités permanents

M. AZOULAY rappelle qu'une liste d'invités permanents avait été votée au CAC du 18 février 2020, et fait part de son souhait d'intégrer à cette liste les Directeurs de Portail de Licence afin qu'ils puissent suivre les débats qui concernent plus particulièrement les maquettes de Licence. Il précise que les invités permanents n'interviennent pas dans les débats sauf sur invitation du Président de séance et qu'ils sont conviés à chaque séance plénière.

**La proposition de liste des invités permanents présentée est validée avec 48 voix pour et 2 voix contre.**

## II.- Recherche

### II. 3.- Changement de la direction adjointe de l'Indo-French Centre for Applied Mathematics (IFCAM / UMI 3494) – Point rajouté à l'ordre du jour en début de séance

#### Annexe « CV de M. Jacques GIACOMONI »

En introduction, M. Noël DIMARCQ rappelle que l'Indo-French Centre for Applied Mathematics (IFCAM / UMI 3494) est une unité de Recherche mixte entre des Établissements Français et Indien. Elle vise à favoriser l'émergence de collaborations en Mathématiques Appliqués.

Il indique que l'IFCAM coordonne des projets de recherche collaboratifs, des échanges d'étudiants et de doctorants et propose des workshops ainsi que des Universités d'Été entre la France et l'Inde.

L'IFCAM est soutenu par UCA à hauteur de 15 000 € par an et le laboratoire le plus impliqué au sein de l'Établissement est le Laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7351).

Les partenaires principaux sont :

- Le Centre Franco Indien pour la Recherche Avancée (CEFIPRA)
- Le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS)
- L'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA)
- L'Université Nice Côte d'Azur (UCA)
- L'Université Toulouse III Paul Sabatier (UPS)
- L'Université de Pau et des Pays de l'Audour (UPPA)
- L'École polytechnique (EP)
- L'« Indian institute of science » de Bangalore (IISc)

L'actuel Directeur Adjoint, le Professeur Fabrice GAMBOA de l'Université Toulouse III Paul Sabatier, ayant été nommé Vice-Président Relations délégués aux relations Internationales et mobilités de ladite Université, un nouveau directeur adjoint a été proposé en la personne de M. Professeur GIACOMONI, Professeur au Laboratoire de Mathématiques et de leur applications (LMAP / UMR 5142) et membre du comité de Pilotage de l'IFCAM.

M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique de donner un avis favorable à la nomination de M.

Jacques GIACOMONI, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Aldour, en tant que Directeur Adjoint de l'Indo-French Centre for Applied Mathematics (IFCAM / UMI 3494).

**Le CAc donne un avis favorable à la nomination de M. Jacques GIACOMONI en tant que Directeur Adjoint de l'IFCAM à l'unanimité (49 voix Pour).**

### III.- Formation

#### III.4.- Bonus Etablissement (reporté au 06/07/21)

#### III.5.- Offre de formation 2021-2022

##### III.5.1.- Modifications de maquettes

M. LEGRAND informe d'une remarque qui lui a été transmise par le Directeur du portail de Licence Sciences et Technologies selon laquelle les documents présentés sur la plateforme Géode concernant le premier semestre, ne seraient pas ceux qui ont été remontés par les enseignants. Il s'interroge par ailleurs de ne pas voir apparaître ce portail dans la liste des maquettes à valider. M. AZOULAY répond que seuls les documents qui ont pu être validés par le service de Pilotage de l'Offre de formation sont présentés aujourd'hui, les maquettes restantes seront inscrites à l'ordre du jour du 6 juillet. M. CREMOUX rappelle que les modifications mineures de maquettes ne relèvent plus d'une validation du CAc mais du COSP de l'EUR concerné, la nécessité d'un passage en CAc étant évaluée par le SPOF.

Mme HERITIER fait part d'un certain nombre de remarques sur les compétences transversales préprofessionnelles. Elles concernent d'abord des intitulés d'ECUE erronés, des ECUE absents ou positionnés sur les deux semestres alors qu'un seul semestre est concerné.

M. AZOULAY propose que la situation soit régularisée pour le 6 juillet et que le vote de l'intégralité des maquettes soit reporté à cette date. Il rappelle qu'en L3, il avait été demandé par certains enseignants que les notes de certaines compétences transversales puissent être appuyées sur leur stage ou leur mémoire sous réserve d'un accord entre les coordonnateurs de L3 et les responsables de compétences transversales. La structure de la maquette ne devait dans ce cas pas être modifiée, les notes de compétences transversales n'étaient donc plus liées à une épreuve commune mais aux notes de stages et de mémoire. Il est donc demandé que cette régularisation soit apportée.

Mme HERITIER fait part à ce propos de ses difficultés à échanger, en sa qualité de responsable des UE transversales préprofessionnelles, avec les responsables de la L3 Sciences de la Terre et de la double licence « Bio-Géo-Sciences » pour lesquelles les ECUE prévus ont été supprimés ou remplacés sans qu'elle en soit informée. M. AZOULAY répond qu'il avait donné des consignes très claires pour que l'architecture des compétences transversales ne soit pas modifiée et indique qu'il va demander qu'une vérification soit effectuée à ce niveau.

Mme HERITIER relève enfin que la maquette de la Licence Pluridisciplinaire Environnement n'est pas au même format que les autres maquettes et qu'elle ne fait pas apparaître d'ECUE dans l'UE CT. M. AZOULAY répond qu'il sera demandé que cette maquette respecte le format standard et que la correction soit apportée.

Mme HERITIER indique qu'elle transmettra à la DEF l'ensemble de ses remarques.

M. LEGRAND fait part du souhait que les scolarités puissent avoir la main sur les notes des compétences transversales de L3 qui ont été évaluées par les enseignants dans le cadre d'un accord avec les responsables de CT. M. CREMOUX confirme qu'il s'agit d'un point d'amélioration qui a été envisagé et que les scolarités pourront bientôt saisir les notes de CT auxquelles seront attribuées des codes différents pour chaque portail. M. AZOULAY ajoute que les codes uniques, créés initialement pour l'ensemble des CT de l'établissement, posaient beaucoup de problèmes et étaient sources d'erreurs.

Aux interrogations de Mme PLOUVIEZ sur les maquettes de l'EUR CREATES qui doivent relever d'un vote du CAc ou du COSP, M. AZOULAY répond que la procédure est très claire, qu'elle a été communiquée par la DEF aux scolarités, et que les modifications mineures qui n'ont pas à être validées en CAc sont celles qui n'entraînent pas de modifications du nombre d'heures affecté à la maquette. Il précise par ailleurs que les demandes d'augmentations de charges horaires ne pourront être acceptées sauf si une diminution équivalente est proposée par ailleurs en parallèle.

M. CREMOUX souligne que la communication avec les composantes se fait par l'intermédiaire des services de scolarité.

### III.5.2.- Création d'un Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)

M. AZOULAY accueille Mme PUECH-BALLESTRA responsable de ce nouveau parcours (cf documents en annexe) qui répond à un appel d'offre du Ministère pour la création d'un parcours dédié afin de former les étudiants au professorat des écoles. Mme PUECH-BALLESTRA présente ce parcours qui repose sur un cadrage national, il sera mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre UCA et le lycée Honoré d'Estienne d'Orves et sera intégré à la mention de Licence de Lettres. La maquette résulte de concertations avec la Direction du Lycée et avec Mme Isabelle SCHOENHENZ responsable du continuum Licence à l'INSPE, ce PPPE ayant été intégré dans le cadre du continuum. Les volumes horaires et les ECTS présentés pour les enseignements au lycée figurent dans le cadrage national, un compromis ayant dû être trouvé entre les exigences de ce cadrage et la structure de la Licence qui comporte 5 UE à 6 ECTS par semestre. Le principe de l'universitarisation progressive a été retenu avec une proportion entre les enseignements en lycée et les enseignements à l'université qui évolue au fil des années avec une proportion des enseignements à UCA qui va croissante. La maquette soumise concerne la L1 (pour ouverture à la rentrée 2021) et la L2, un retour d'expérience étant attendu avant de proposer le niveau L3.

Elle souligne qu'il n'y a pas d'UE compétences transversales présentes dans cette maquette car ce type de compétences sera dispensé dans le cadre des enseignements au Lycée qui seront pluridisciplinaires. La proviseure a par ailleurs proposé d'utiliser des heures d'accompagnement individualisées pour former spécifiquement aux compétences numériques et informationnelles. Cette solution était indispensable car la part réservée aux enseignements disciplinaires de la mention de Licence était déjà très restreinte, les UE proposées pour la partie universitaire, étant des UE déjà maquettées sous forme d'UE découverte. Compte tenu d'un seuil de dédoublement fixé à 45 étudiants pour la composante, 4 places supplémentaires seront disponibles pour ces UE et permettront d'accueillir les étudiants peu nombreux de la Licence binationale franco-allemande.

Concernant le niveau L2 Mme PUECH-BALLESTRA précise qu'au second semestre une UE stage est proposée incluant l'ECUE de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement déjà existant dans le continuum, les étudiants n'auront cependant pas à suivre la mise à niveau disciplinaire dans les disciplines pour lesquelles ils auront déjà été formés.

Pour le niveau L3, il sera prévu que les étudiants suivent l'intégralité du Parcours enseignement de 1<sup>er</sup> degré à l'exception de l'UE CT qui sera remplacé par une UE qui regroupera l'ensemble des enseignements de lycée.

M. AZOULAY donne ensuite la parole au second rapporteur qui remercie Mme PUECH-BALLESTRA dont la présentation l'a aidé à mieux comprendre ce projet car les seuls documents portés à sa connaissance étaient le cahier des charges établi par le ministère et le fichier excel présenté en séance qui constituaient de son point de vue des éléments insuffisants pour évaluer la cohérence globale de la formation et son adéquation avec le cahier des charges ministériel et le cadrage de l'établissement. Mme PUECH-BALLESTRA indique qu'un descriptif détaillé de la formation qui sera transmis au Ministère a été rédigé dans un temps record en collaboration avec la proviseure du Lycée d'Estienne d'Orves. Aux interrogations du rapporteur sur l'organisation de la concertation entre les deux équipes pédagogiques Mme PUECH-BALLESTRA répond que ces précisions sont apportées dans ce document. Le rapporteur indique ensuite qu'il s'est interrogé sur les compétences transversales en théorie communes à toutes les licences et sur les contenus qui pourront être proposés dans ce parcours. Il déplore également l'absence de descriptif des interventions en milieu scolaire ou parascolaire. Il s'interroge sur l'absence, dans la maquette, du stage d'observation de trois semaines en école au S2 figurant au cahier des charges du Ministère. Mme PUECH-BALLESTRA indique que cette absence est liée au fait qu'aucun ECTS n'est attribué pour ce stage. M. CREMOUX souligne que même s'il n'y a pas d'ECTS associés, le stage doit impérativement figurer dans la maquette s'il est obligatoire afin de permettre notamment la rédaction des conventions de stage.

Le rapporteur remarque par ailleurs que depuis un certain nombre d'année l'établissement s'est efforcé d'éviter les parcours trop tubulaires, or il semblerait que ce projet soit en contradiction marquée avec la politique de l'établissement. Mme PUECH-BALLESTRA répond qu'il s'agit d'un choix ministériel qui s'impose aux universités. Au rapporteur qui fait ensuite part de ses interrogations sur les réorientations possibles, Mme PUECH-BALLESTRA précise qu'elles seront les mêmes que pour les autres parcours de la Licence de Lettre. Le rapporteur regrette l'absence de cette précision dans la maquette.

M. AZOULAY précise qu'il avait pour sa part était destinataire du document descriptif du PPPE mais qu'il ne l'avait pas diffusé car il pensait qu'il serait intégré au dossier remonté par la scolarité conformément à la procédure habituelle. Le rapporteur regrette par ailleurs l'absence de précision relative à l'équipe pédagogique et concernant notamment la présence de praticiens du premier degré dans l'équipe enseignante du lycée prévue par le cahier des charges.

Le rapporteur observe enfin que les volumes horaires par ECTS pour une maquette sont en moyenne de 10 H de travail sur site et 10 H de travail personnel, or il ressort dans la maquette un déséquilibre important avec parfois dans le même

semestre des UE de lycée à 94H pour 6 ECTS alors que les UE universitaires sont à 30H pour 6 ECTS. Mme PUECH-BALLESTRA confirme ce déséquilibre et indique qu'il tient au fait que le Ministère a prévu beaucoup d'heures d'enseignement en lycée et que l'Université n'a pas les moyens de proposer un nombre d'heures plus important dans ses maquettes. Aux observations du rapporteur sur ses difficultés à retrouver les codes Apogée des UE proposées, Mme PUECH-BALLESTRA répond enfin que les codes existent mais les UE concernées n'avaient pas encore été ouvertes. M. AZOULAY fait ensuite part du rapport du premier rapporteur qui rejoignait globalement les remarques précédemment émises. Il s'étonnait par ailleurs qu'à aucun moment la découverte de l'environnement institutionnel ne soit évoquée et qu'aucune proposition sur les apports actuels de la recherche en didactique et pédagogique ne figure également dans la maquette.

Mme PUECH-BALLESTRA répond que ce parcours de licence a pour objet de permettre aux étudiants de rejoindre le continuum enseignement du premier degré et qu'il n'a pas vocation à anticiper sur les enseignements du MEEF 1<sup>er</sup> degré, la volonté du Ministère étant de permettre une mise à niveau des connaissances qui semblent désormais nécessaire. Elle précise que la dimension didactique intervient dans le cadre du continuum déjà existant et dans le cadre du MEEF.

M. AZOULAY conclut en rappelant que la maquette de ce parcours est soumise à de nombreuses contraintes et que le caractère tubulaire de la formation souligné par le second rapporteur répond au souhait du Ministère. Il précise qu'un seul parcours est ouvert par académie régionale et qu'UCA a considéré qu'il était important de se positionner sur la formation des futurs enseignants et a donc répondu à cet appel d'offre du Ministère.

Il propose que le parcours soit validé sous réserve que soit transmis aux rapporteurs le descriptif complet rédigé par Mme PUECH-BALLESTRA afin de lever les dernières interrogations qui pourraient subsister au terme des échanges de ce jour.

Il souligne l'intérêt de la collaboration avec le Lycée d'Estienne d'Orves. Mme PUECH-BALLESTRA se félicite de cette collaboration très positive, et précise que ce parcours a attiré beaucoup de candidats et semble répondre aux attentes des étudiants.

Le second rapporteur se déclare très favorable à ce type de parcours et se dit convaincu qu'un parcours similaire associant les formations de Sciences avec un lycée sur une orientation plus scientifique pourrait également connaître un grand succès. M. AZOULAY répond qu'un tel parcours pourra peut-être être envisagé l'année prochaine.

***La création du Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles est validée avec 50 voix pour et 2 abstentions.***

### **III.6.- Créations de diplômes d'établissement – DU Economie et Management des Ressources Humaines**

M. AZOULAY accueille M. RAGNI, porteur de ce DU (cf documents en annexe), et précise que ce projet avait été transmis l'année dernière et avait déjà été soumis à l'expertise de rapporteurs du CAC mais qu'il n'avait pu être présenté en Conseil car la convention de partenariat qui s'y rattache nécessitait d'être retravaillée avec les services administratifs (DEF, Direction Juridique, DRH et Service Financier). Ce document étant à ce jour validé par l'ensemble des services et des partenaires le DU peut à présent, être proposé à l'approbation du CAC.

M. RAGNI revient tout d'abord sur le cadre général et historique du partenariat dans lequel s'inscrit le DU EMRH. La formation s'inscrit dans les objectifs définis par la convention cadre de coopération qui lie l'UCA et le groupe CLINEA/ORPEA pour la formation de ses personnels depuis 2015, convention renouvelée pour 2018-2023. Il existe déjà, dans ce cadre, un DU dont l'objectif est de former les cadres du groupe (Directeurs ou Directeurs Adjointes d'Etablissements Médico-Sociaux et de Retraite) aux outils du Management. Ce DU vise également ORPEA Monde pour l'Allemagne, l'Autriche, la Chine ou l'Italie ... (80h/60 étudiants).

La Direction de l'ISEM avait été contacté par la Direction centrale du Groupe pour développer un DU spécialisé en Economie et Management des RH en juin 2019 dont l'objectif serait de former les cadres et futurs cadres d'ORPEA/CLINEA à la GRH et au Management des Organisations afin de répondre à des manques identifiés en termes de compétences.

Les personnels concernés exercent déjà des fonctions dans ce domaine ou des domaines connexes qui s'inscrivent dans la politique de promotion des personnels du groupe ORPEA/CLINEA.

D'autres objectifs consistent à répondre au "turn-over" d'un secteur en tension et de répondre aux besoins en matière de management des établissements de santé : EHPAD, cliniques psychiatriques et maisons de retraite ou de repos du Groupe afin de mieux positionner les carrières des personnels au regard des évolutions du secteur et des fonctions d'encadrement.

Les publics visés sont donc des cadres administratifs du Groupe ORPEA et des personnels de santé exerçant des fonctions administratives d'encadrement et de management en relation ou non avec leurs fonctions médico-sociales,

*Conseil Académique n°9 du 15 juin 2021*

hospitalières s'ils en exercent. Les candidats disposent d'un équivalent M1 ou L3 ou des ECTS nécessaires ou d'une expérience professionnelle validée (VAP).

L'idée est de former un ou deux groupes d'étudiants par an, les étudiants qui le souhaitent auront possibilité de valider le Master GRH par VES.

M. RAGNI rappelle ensuite les étapes de mise en œuvre de la convention DU EMRH avec un avis favorable du CG de la Composante en avril 2019, le dépôt du dossier et de la convention en avril 2019, un premier avis favorable des deux rapporteurs du CAC en mars 2020. L'un des rapporteurs avait demandé des précisions sur le mode de financement de la formation qui ont été fournies (l'ensemble des coûts étaient couverts par ORPEA quel que soit le nombre d'étudiants inscrits). Aujourd'hui les modalités de financement et de couverture des coûts sont cadrées par règles définies en ce domaine par les services instructeurs. Un dernier avis favorable des services instructeurs concernant la convention de partenariat a permis sa signature le 19 avril 2021 par les deux institutions.

Une partie des enseignements est assurée par des cadres d'ORPEA pour les spécificités managériales et organisationnelles des structures considérées et l'autre partie par des intervenants d'UCA -EUR ELMI.

La maquette est constituée de 6 UE plus 1 UE PPR qui permettra d'identifier et d'apporter des éléments de solution à des problématiques propres au Groupe ORPEA/CLINEA en matière de GRH.

Ces UE détaillées dans la maquette couvrent des compétences RNCP du Master GRH adaptées au public visé et aux fonctions visées.

M. AZOULAY remercie M. RAGNI pour son intervention.

La première rapporteuse rappelle qu'elle avait déjà donné un avis favorable sur ce DU, ses interrogations portaient sur la mutualisation éventuelle des cours avec le master quand ils sont dispensés à l'EUR ELMI, la présentation de l'ensemble des UE dans le semestre 1 tant pour les MCC que pour la fiche maquette, l'engagement d'ORPEA à fournir les 11 étudiants à plein tarif qui permettront d'assurer l'autofinancement. M. RAGNI répond que le premier modèle économique mis en place prévoyait qu'ORPEA couvre les frais dès qu'un étudiant était inscrit, dans la dernière version les coûts sont couverts à 10 étudiants et le DU n'ouvrira donc pas avec un effectif inférieur, le groupe ORPEA s'étant engagé à fournir un minimum de 11 étudiants, à ce jour 18 étudiants sont potentiellement intéressés par la formation. Il précise que l'ensemble des étudiants couvrent la France et les pays limitrophes qui viendront suivre des cours à Nice une semaine par mois sur les 8 à 10 mois de formation. Il confirme enfin qu'il n'y a pas de semestrialisations du DU, chaque enseignement étant suivi d'un examen. Le second rapporteur rappelle l'avis globalement favorable précédemment émis suite aux précisions qui lui avaient été fournies et note l'intérêt des précisions apportées aujourd'hui sur le nombre d'étudiants.

***La création du DU EMRH est approuvée avec 38 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions.***

### **III.7.- Répartition du budget d'examen des dossiers Parcoursup**

M. AZOULAY rappelle qu'une enveloppe globale est attribuée par le Ministère pour l'examen des dossiers Parcoursup. La clé de répartition consiste à diviser le montant du budget alloué par le nombre de dossiers, le coût par dossier ainsi obtenu est ensuite réparti en fonction du nombre de dossiers par commission. La répartition de l'enveloppe par commission (cf document en annexe) est votée aujourd'hui en séance plénière et l'attribution des montants à titre individuel en fonction du travail effectuée sera ensuite examinée en CAC Restreint selon les propositions remontées des commissions par les composantes. M. AZOULAY répond à M. LEGRAND qu'il n'y a pas de commission particulière aux parcours LAS dont les dossiers sont examinés par la commission de la Licence à laquelle ils sont rattachés car les critères de sélection pour les LAS doivent être strictement identiques aux autres parcours de la Licence.

***La répartition du budget d'examen des dossiers Parcoursup présentée est validée avec 45 voix pour et 4 abstentions.***

### **III.8.- Calendrier Pédagogique 2021-2022 : journées banalisées**

M. AZOULAY indique que la Direction de la Vie Universitaire a fait remonter les dates des 30 septembre 2021 et 24 mars 2022 au titre des journées banalisées à intégrer au calendrier pédagogique.

***Les propositions de calendriers pédagogiques 1er et 2<sup>ème</sup> cycle 2021-2022, intégrant les journées banalisées sont approuvées avec 48 voix pour et 2 abstentions.***

*Conseil Académique n°9 du 15 juin 2021*

### **III.9.- Conventions internationales**

M. AZOULAY accueille Mme SABOURAULT pour en faire la présentation.

#### **III.9.1.-Accord de Double Diplôme de Master avec l'Università degli studi dell'Insubria (Varese-Italie)**

Mme SABOURAULT informe que ce projet (cf documents en annexe) porté par l'EUR SPECTRUM concerne le Master Parcours Informatique et interactions. Les étudiants seront inscrits dans les deux établissements, ils effectueront leur première année dans l'établissement d'origine et devront effectuer en M2 une mobilité obligatoire dans l'université partenaire pour obtenir la double-diplômation. Les enseignements à Varese sont dispensés en anglais et ceux dispensés à UCA le sont en anglais ou en français, la soutenance du mémoire s'effectuera dans l'université d'origine devant un jury commun et 10 étudiants maximum (5 par université) seront sélectionnés chaque année. Aucun frais supplémentaire autres que les droits d'inscription dans les universités respectives n'est demandé.

***L'accord de Double Diplôme concernant le Master Parcours Informatique et interactions d'UCA et la Laurea Magistrale in Informatica de l'Università degli Studi dell'Insubria est approuvé avec 46 voix pour et 3 abstentions.***

#### **III.9.2.- Programme de double-diplôme de Master avec l'Université Abderrahmane Mira (Béjaïa, Algérie)**

Mme SABOURAULT indique qu'il s'agit là encore d'un programme de coopération de double diplômation porté par l'EUR SPECTRUM (cf documents en annexe) qui concerne cette fois le Master « Mathématiques et Applications, parcours Mathématiques Pures et Appliquées (MPA) ». Ces conventions ont été préparées dans le cadre du Groupement de Recherche International (GDRI) « Groupement Euromaghrébin de Mathématiques et leurs Interactions » (GE2MI).

Les étudiants doivent suivre l'ensemble des enseignements de M1 et M2 de leur université d'origine, et au niveau M2 ils auront en plus à suivre 2 UE partagées entre les 2 établissements et à réaliser un projet de recherche codirigé par des chercheurs d'UCA et de Béjaïa. Aucun frais supplémentaire autres que les droits d'inscription dans les universités d'origine n'est demandé. La validation du double diplôme passera par la validation du master de l'université d'origine, des 2 UE communes et du PPR dont le jury de soutenance sera issu des deux établissements.

***Le programme de double-diplôme concernant le Master « Mathématiques et Applications, parcours Mathématiques Pures et Appliquées (MPA) » d'UCA et les Masters « Analyse mathématique » et « Probabilités Statistique et Applications » de l'Université de Béjaïa est approuvé avec 45 voix pour et 2 abstentions.***

#### **III.9.3.- Convention d'application de délocalisation du diplôme de master « psychologie clinique et médiations thérapeutiques par l'art » avec l'Université Pédagogique Nationale Dragomanov (Kiev, Ukraine)**

Mme SABOURAULT informe qu'il s'agit ici d'une délocalisation demandée par l'EUR HEALTHY qui concerne le master Psychologie parcours « psychologie clinique et médiations thérapeutiques par l'art » et l'Institut International de Psychologie Profonde de Kiev, Ukraine(cf documents en annexe). Une sélection de 25 étudiants ukrainiens maximum sera opérée à l'entrée du M1 pour intégrer le programme. 300 € de frais de gestion viennent s'ajouter aux droits nationaux et les enseignements sont dispensés en présentiel à KIEV. Les enseignants sont dispensés en anglais, en français et en ukrainien.

Aux interrogations de Mme HERITIER qui souhaite savoir si les étudiants ukrainiens ont bien conscience que la délivrance du titre de Psychologue n'est pas liée à l'obtention du master, Mme SABOURAULT précise que l'objectif affiché est de former des étudiants en leur proposant une démarche scientifique et le suivi de stages en milieu socio-professionnel mais aussi de former des enseignants des deux partenaires et que le programme n'a pas vocation de les orienter vers la profession de psychologue en France.

M. AZOULAY s'interroge sur la prise en charge financière des heures de formation figurant dans la maquette dont la version proposée n'est pas au format standard.

Les précisions sur l'origine des financements n'étant pas apportées du fait de l'absence de l'annexe financière, Mme SABOURAULT propose le report de la validation de la convention à un prochain Conseil Académique.

La séance est levée à 16H25.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice Président Formation

